



Instructions pour les organismes souhaitant signer le Code de Conduite RSE Habitat Responsable

- 1) Lisez attentivement le Code. Si vous en partagez les principes et objectifs et souhaitez relever le défi, **cliquez sur « Sign on behalf of your company »** (*Signez au nom de votre entreprise*) et remplissez le formulaire en ligne.
- 2) Nous vous contacterons peu après pour confirmer votre demande.
- 3) Nous vous enverrons ensuite un **modèle de lettre d'engagement**, indiquant votre volonté de signer le Code, **à compléter et faire signer par un représentant légal de votre organisation**.
- 4) Après avoir reçu la lettre signée, nous vous enverrons par courrier électronique le Code de Conduite (dans la langue demandée) **à faire signer par un Représentant légal de votre organisation**, ainsi que le logotype du Code de Conduite, que vous pourrez utiliser sur votre site Internet et dans vos publications et outils de communication.
- 5) Nous incluons également votre organisation dans le « **Responsible Housing Register** » (*Registre "Habitat Responsable"*), disponible en ligne sur le site responsiblehousing.eu, et nous vous enverrons votre numéro d'enregistrement.

En tant que signataire du Code de Conduite, votre organisme s'engage à faire bon usage de ce code et du logotype associé.

NB : Ce Code est un engagement volontaire, qui ne requiert ni audit ni évaluation directe de notre part ; néanmoins, en le signant, vous vous engagez publiquement et assumez cette responsabilité vis-à-vis de vos parties prenantes.

Pour démontrer comment vous le mettez en œuvre concrètement, nous vous encourageons à communiquer annuellement sur les actions menées pour remplir vos engagements, notamment en **nous transmettant votre politique RSE, vos rapports RSE et exemples de bonnes pratiques**. Ils seront publiés dans les sections « Toolbox » (*Boîte à outils*) et « CSR reports » (*Rapports RSE*) du site responsiblehousing.eu.

Comment compléter et signer le Code de Conduite?

Après nous avoir renvoyé la lettre d'engagement signée, vous recevrez un dossier comprenant 3 fichiers :

1. Le Code de Conduite en format Indesign (.indd).
2. Le Code de Conduite en format PDF (.pdf) « deux pages », pouvant être imprimé recto-verso
3. Le Code de Conduite en format PDF (.pdf) en « mode paysage », pouvant être imprimé en A3 (pour être affiché par exemple).

- **Si vous disposez du logiciel Indesign:** vous pouvez inclure directement dans le fichier Indesign le nom de votre organisme, le nom et la fonction du signataire, la date et le lieu de la signature, et la signature électronique. Vous pourrez ensuite convertir le fichier en format PDF pour sa diffusion.
- **Si vous ne disposez pas du logiciel Indesign:**
 - Si votre logiciel PDF le permet, vous pouvez remplir le document PDF le nom de votre organisme, le nom et la fonction du signataire, la date et le lieu de la signature et la signature électronique.
 - Dans le cas contraire, vous pouvez imprimer le document et le remplir et le signer à la main.

Que compléter ?

Organisme	Nom de l'organisme		
Fait à	Lieu de signature le ...	Date de signature
Signature: M...	Nom et titre du représentant legal signant le code		
Signature	Ce Code de Conduite a été co-produit par Housing Europe, l'Association Internationale des Locataires, DELPHIS et le Forum Européen des parties prenantes de l'Habitat Responsable.		

Pour plus d'information, contactez-nous:
code@responsiblehousing.eu